

Une nouvelle politique culturelle est née fin 2023 suite à une réflexion ouverte à de nombreux acteurs et citoyens accordant une place importante aux imaginaires et au sensible.

Les droits culturels au cœur du projet de territoire du Val-de-Drôme

En 2020, la communauté de communes du Val-de-Drôme (CCVD) lançait une démarche d'« exploration partagée du territoire », avec comme boussole la notion de droits culturels (cf. encadré p. 26). L'objectif était de proposer une nouvelle politique culturelle « intégrée au projet de territoire » qui comprend cinq orientations : comment reconstruire nos relations au vivant et aux écosystèmes ? Comment éduquer, enseigner et former ? Comment prendre soin ? Comment habiter notre territoire ? Comment travailler sur le territoire ? Le tout, au sein de la Biovallée, un espace qui porte de nom-

breuses alternatives et idées en faveur d'un lien plus direct au vivant.

L'EAU, UNE QUESTION CULTURELLE

Fin 2023, les élus valident un projet en trois axes, doté d'un budget qui a presque triplé. Le premier cherche à créer de nouveaux récits et à favoriser la transmission de la mémoire entre nouveaux et anciens habitants. Le deuxième vise à développer la présence de l'art dans des lieux où il est moins présent, avec par exemple l'exploration de la question du sensible et du vivant dans les crèches. Le troisième axe, né d'une volonté de réinventer les dispositifs exis-

tants pour mieux faire culture commune, va se traduire en 2024 par la création d'un laboratoire d'innovation culturelle, sociale et sociétale, avec l'envie de traiter de la question de l'eau et de son partage. Dans cette nouvelle politique, l'eau, comme le travail ou le soin sont devenus des éléments de culture.

« Les droits culturels étaient présents dans le processus et se voient encore en filigrane », explique Clothilde Dutry, salariée responsable de l'action culturelle de la CCVD : attention aux personnes, volonté de créer des conditions pour que chacun participe, logique de démocratie contributive... « Beaucoup de politiques publiques ne sont pas évaluées sur la question du sens ou du lien social alors que c'est une boussole de l'évaluation pour nous », ajoute Clothilde Dutry.

250 PERSONNES MOBILISÉES

Cette démarche d'exploration partagée du territoire s'est traduite notamment par l'organisation de rencontres « interstices » entre différents acteurs et habitants au printemps 2022. L'idée était de décloisonner en ouvrant les réflexions aux acteurs du monde de la santé, de l'éducation, du tourisme, de l'agriculture, du social... Cinq demi-journées de travail ont rassemblé plus de 250 personnes. L'objectif était ■■■

Quand des acteurs/citoyens se saisissent des droits culturels pour transformer les pratiques...

Une charte de projet culturel de territoire respectant les droits culturels en Comminges

Administrativement régi par un Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), le Comminges jouit d'un patrimoine historique et naturel particulièrement riche : des villes comme Saint-Gaudens, Saint-Bertrand-de-Comminges ; des collines nichées entre Toulouse et les Pyrénées et de hauts sommets surplombant Bagnères-de-Luchon...

DIGNITÉ, DIVERSITÉ, SOLIDARITÉ, COOPÉRATION...

Il est par ailleurs doté de nombreuses structures artistiques et culturelles, associatives ou institutionnelles.

C'est là qu'est née en 2017 l'aventure singulière du Laboratoire des droits culturels dans laquelle se sont embarquées une vingtaine de personnes aux profils très divers : membres de foyers ruraux, responsable d'une MJC, professeur d'éducation socioculturelle dans un lycée agricole, technicienne d'une communauté de communes, comédien, responsable d'un tiers-lieu, co-directeurs d'un centre national sur les arts vivants, agent forestier, programmatrice artistique, éducateurs d'un club de prévention, responsable d'archives départementales ou simple citoyen...

Il était d'emblée évident qu'ils avaient une cause commune à défendre, celle d'agir pour que leur territoire embrasse les valeurs inscrites dans les droits culturels (cf. encadré p. 26) : la dignité, la diversité, la solidarité, la coopération, la gouvernance partagée, etc. En 2019, ce noyau dur réussit à convaincre les élus du PETR d'engager une mission pour atteindre deux objectifs : se former sérieusement aux droits culturels et rédiger collectivement une charte servant de base au projet de territoire. Pendant trois ans, le groupe ■■■



Un exemple de carte mentale réalisée au cours du projet culturel du Val-de-Drôme sur le processus.

■ ■ ■ « de mobiliser les imaginaires, l'intellectuel et le sensible afin de construire une culture commune et s'interroger sur la manière dont nous vivrons demain sur notre territoire », en partant notamment du projet de territoire de la CCVD. Les ateliers ont notamment donné lieu à des cartes sensibles autour des cinq axes du projet de territoire.

LE TEMPS LONG

Le chemin emprunté pour aboutir à un projet culturel de territoire a beaucoup reposé sur l'humain et ne pouvait se faire que sur le temps long. « Je suis aromaticienne et je me suis rendu compte que les élus de la commission n'étaient pas non plus de l'univers de la culture. Donc on s'est auto-formé, on s'est nourri en par-

■ ■ ■ accompagné par un consultant se réunit tous les mois.

ÉVALUATION DE PROJETS-TESTS

Leurs réflexions ont été nourries par l'évaluation de quatre projets-tests (parfois loin des canons académiques en matière culturelle) : un opéra-trad en occitan, création collective de personnes en situation de handicap, âgées et d'artistes professionnels ; une œuvre d'art conçue à partir d'ateliers de cuisine et de broderie entre des élèves et des migrants d'un centre de demandeurs d'asile ; un projet autour de la forêt, du cheval et du paysage, associant des bûcherons et des équidés, et enfin une collecte de récits d'agriculteurs à la retraite par des lycéens. Fondée sur les principaux droits culturels, la grille d'analyse élaborée a permis de porter un regard moins quantitatif que qualitatif sur les actions, mettant

l'accent sur la diversité des personnes et les relations entretenues entre les unes et les autres.

22 ENGAGEMENTS OPÉRATIONNELS

Au fil du temps, le groupe a évolué, mais la dynamique ne s'est jamais essoufflée et elle a effectivement abouti à l'automne 2022 à la rédaction d'une charte, signée par les élus locaux et approuvée par la Direction régionale des affaires culturelles, la Région et le Département, qui dégage des lignes de forces nouvelles reposant sur l'habitabilité (comment vivre ensemble dans un territoire durable ?), les communs (quelles ressources du territoire valoriser et partager ?), la création (comment favoriser la création et comment transmettre ?) et la démocratie (comment coopérer et partager les processus de décision ?).

tant des questions de base : à quoi sert-on ? À quoi sert la culture ? En même temps, on était en pleine rédaction d'un projet de territoire avec la collectivité. J'ai fait la proposition en janvier 2022 de s'appuyer sur ce travail pour mettre en débat la question culturelle ». Une phase de préfiguration a été nécessaire pour répondre à un besoin d'acculturation et pour créer un collectif et des méthodes de travail. La démarche a été menée en partenariat avec le philosophe Luc Carton, qui était déjà intervenu auprès des élus, et été accompagnée par la Gare à coulisse, une scène conventionnée d'intérêt national notamment sur les arts de la rue.

FÉDÉRER ET IMPLIQUER

« La commission culture a acté que l'énergie était là et on est entré dans la deuxième phase, les préalables au commun : quelle gouvernance, quelle participation des acteurs, pendant six mois », précise Clothilde Dutry. À l'heure du bilan, elle rappelle l'importance du partenariat avec la Gare à coulisse, qui a su fédérer, notamment autour d'événements, et la forte implication d'acteurs de tous les champs, culturels ou non, même s'il subsiste « une forme d'entre-soi dans ces démarches, où l'on n'est souvent qu'avec les gens convaincus ».

■ FABRICE BUGNOT (TRANSRURAL)

Pour permettre aux décideurs de s'emparer de cette démarche *bottom up*, 22 engagements opérationnels concluent la charte. Ils sont organisés autour de trois objectifs : soutenir les projets qui respectent les droits culturels des personnes, par exemple par la mise en place de nouveaux critères d'attribution des aides publiques ou la prise en compte des projets de long terme, qui valorisent et protègent le vivant et favorisent la transmission des patrimoines culturels ; favoriser la participation démocratique des citoyens et la constitution de communs (en proposant d'autres types de soutien que l'appel à projets, en accompagnant une réflexion sur le bénévolat et sa reconnaissance...) ; inscrire les droits culturels dans les conventions des territoires, en travaillant en parallèle à la formation des élus et agents des collectivités sur ces sujets.

■ ÉRIC FOURREAU (DIRECTEUR DES ÉDITIONS DE L'ATTRIBUT)